

Image not found or type unknown



Action paulienne application a l'étranger

Par **angeliquepujol**, le **28/05/2010** à **13:47**

Bonjour,
Resident en Espagne de nacionalite française, ayant une dette avec les impots .
Ils n'ont pu me faire appliquer l'action paulienne espagnole car elle prescrit en 4 ans, donc ils disent qu'il vont faire appliquer la loi paulienne française car elle prescrit 1 an apres. Mais cela fait 11 ans que je vis en espagne et je ne sais pas si ils peuvent le faire. Mon avocat doute!
Merci de votre reponse
Cordialement